

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-40-2 du Code du commerce

Prestation de licence rendue aux filiales étrangères

Personnes concernées : Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'administration de la Société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et :

- Président de TPS jusqu'au 28 mars 2023
- Président de IPS jusqu'au 13 avril 2023
- Président de Bourbon AP Bursa
- Managing Director de la société Karl Hess jusqu'au 4 août 2023
- Administrateur unique de la société Plastivaloire Mexico

Monsieur Antoine Doutriaux, Directeur Général de la Société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE :

- Président de TPS depuis le 28 mars 2023
- Président de IPS depuis le 13 avril 2023

La Société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE en sa qualité d'actionnaire des sociétés FPK et FPG.

Modalités : Autorisation par le Conseil d'administration du 4 octobre 2017.

Objet : La société réalise pour le compte de ses filiales étrangères des prestations de savoir-faire technologique et d'éléments de propriété intellectuelle. Le montant des prestations correspond à 3% du chiffre d'affaires consolidé de chacune d'entre elles. Les prestations de licence comptabilisées en produits au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

Filiales concernées	Montant des prestations
TPS	663 376 €
IPS	309 094 €
FPK	1 038 952 €
FPG	1 141 720 €
Bourbon AP Bursa	405 118 €
Plastivaloire Mexico	475 951 €